

DEL_20250327_02
Extrait du registre
Séance du 27 Mars 2025



Département LOIRE- ATLANTIQUE
Arrondissement SAINT NAZAIRE
Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Germaine GLOTIN-GALLEN, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Solène MERABET, Nicolas PALLIER,

Etaient excusés : David PELON, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR

Etait absent : Raphaël MOUNIER

Convocation	21 mars 2025
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	2
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Christian AUCLAIR a donné son pouvoir à FREMINET Laurence
- Eric MEIGNEN a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le CCAS de Trignac

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans les écritures.

Le compte de gestion du budget du CCAS de la Ville de Trignac fait apparaître (cf. annexe à la présente délibération)

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	52 242,92	0,00	- 19 912,56	32 330,36
Total	52 242,92	0,00	- 19 912,56	32 330,36

Considérant la parfaite concordance des écritures du Président du CCAS et du comptable public,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'année 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

APPROUVE le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

Annexe à la délibération :

- *Compte de gestion du Budget Principal – Exercice 2024*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant,
 Laurence FREMINET
 Vice-Présidente du CCAS